

## Les différents types d'itinéraires pédestres



### RANDONNÉE PÉDESTRE



#### Préambule :

**Création, pérennisation, valorisation** : ces phases incontournables d'un projet local de développement de randonnée doivent chacune respecter des principes de qualité.

Depuis plusieurs années, le Département du Tarn a structuré une **offre de qualité** de sentiers d'intérêt départemental ayant vocation à conduire, en toute quiétude, les randonneurs au coeur des paysages de caractère du Tarn.

Soucieux d'étendre cette démarche à l'ensemble des itinéraires tarnais, le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP81), le Département du Tarn et le Comité Départemental du Tourisme (CDT) s'efforcent de coordonner leurs interventions, et de **rendre lisible l'ensemble des critères requis afin d'accompagner** au mieux les collectivités locales dans la mise en oeuvre d'itinéraires sur leur territoire. À travers cette fiche, vous trouverez des explications pratiques concernant la mise en oeuvre de **critères indispensables** à la création d'itinéraires de randonnée de qualité.

#### Qu'est-ce qu'un itinéraire ?

On utilise souvent le terme impropre de « **sentier** » (**notion concrète**) pour parler en réalité « **d'itinéraire** » (**notion abstraite**).

Un itinéraire est, au sein d'un réseau de voies de communication, **un tracé permettant d'aller d'un point à un autre**. Par conséquent, ce tracé emprunte sur le terrain, des chemins, layons et autres sentiers qui s'avèrent être les supports de l'itinéraire. Celui-ci ne peut exister que grâce à ces supports.

**Selon la Charte Officielle du Balisage et de la Signalisation de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRandonnée), il existe 3 catégories d'itinéraires pédestres :**

#### Les itinéraires de Grande Randonnée : GR®

Le GR® (**Grande Randonnée**) est un itinéraire linéaire qui permet de parcourir en **plusieurs jours** : une ou plusieurs région(s), un massif, des pays entiers.

Le GR® est **homologué** par la Fédération Française de Randonnée Pédestre. Il est balisé en blanc et rouge et porte un numéro.

Dans le Tarn, on peut citer le **GR®36**, traversant le Tarn du Nord au Sud, le **GR®46**, le **GR®7** traversant la montagne noire d'Est en Ouest, ou bien encore le **GR®653** (la Voie d'Arles), itinéraire jacquaire.



#### Les itinéraires de Grande Randonnée de Pays : GRP®

Le **GR de Pays® (Grande Randonnée de Pays)** est un itinéraire généralement en boucle qui permet en **plusieurs jours de faire le tour d'un territoire** – espace géographique qui tire ses limites et son identité des réalités naturelles, administratives, historiques ou encore sociales...

Il est **homologué** par la Fédération Française de Randonnée Pédestre. Il est balisé en jaune et rouge et porte un nom.

Dans le Tarn, il existe le **GRP® des Gorges du Viaur**, le **GRP® de la Haute Vallée du Thoré**, le **GRP Hautes Terres d'Oc**, etc...



**L'homologation GR® et GRP® d'un itinéraire**, par la FFRandonnée, a pour objectif de certifier la qualité et de garantir la **pérennité** des itinéraires auxquels elle est accordée. Elle se traduit par l'attribution de **marques déposées** à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI). Ces marques sont constituées des sigles GR®, GRP® ainsi que des balises blanches et rouges pour le GR® et jaunes et rouges pour le GRP®.

**L'apposition de ces balises sur le terrain n'est pas autorisée avant l'obtention de l'homologation.**

Pour toute demande de procédure d'homologation, contacter le CDRP81.

## Les itinéraires de Promenade et de Randonnée PR

Les itinéraires de Promenade et de Randonnée (PR) sont des itinéraires qui se présentent **en boucle ou plus rarement en linéaire**, pouvant être **parcourus à la journée ou à la demi-journée**. Ils sont **balisés en jaune et portent un nom**. Ce sont les plus fréquents sur le terrain.

Compte tenu de la multiplication des itinéraires de Promenade et de Randonnée et afin de proposer des itinéraires de qualité, la Fédération Française de Randonnée, via son Comité Départemental, **labellise un certain nombre de ces PR en fonction de critères de qualité fédéraux**. Il existe donc deux catégories de PR : **Les itinéraires PR « labellisés » répondant aux critères du label FFRandonnée et les itinéraires PR.**



Outil à consulter:

Fiche n° P4 « La labellisation FFRandonnée d'un itinéraire PR »

Les itinéraires, qu'ils soient GR®, PR ou GRP®, sont, le plus souvent, **gérés par les collectivités territoriales**. Ceux gérés par le Département sont qualifiés de « Sentiers d'intérêt départemental ». Ceux gérés par les autres collectivités territoriales (communes, intercommunalités, ...) sont appelés « Sentiers d'initiative locale ».



## Les autres types d'itinéraires existants dans le Tarn

- **Les itinéraires de découverte et d'interprétation (ou thématique)**

Ce sont de petites boucles familiales valorisant un patrimoine local (paysage, nature, histoire, architecture,...). Les supports d'interprétation peuvent être divers (pupitres, guides...).

Exemples tarnais : les itinéraires dans les Espaces Naturels Sensibles (tourbière de Canroute, Payrac, la boucle de Thuriès...). **Ils peuvent être balisés en jaune.**



- **Les circuits historiques en milieu urbain**

Ce sont de petites boucles valorisant le patrimoine des centres historiques. Ils peuvent être balisés en jaune ou cloutés avec des clous de rando laiton scellés au sol.

Ces clous de rando permettent notamment de valoriser des circuits passant en zone historique ou classées où le balisage peinture n'est pas possible ou non esthétique.

Exemple tarnais : circuits historiques de Lavaur, Réalmont, etc.



- **Les itinéraires de liaison**

Exemples tarnais : la voie romaine, le sentier du Ségala, le sentier du Petit Train. **Ils sont balisés en jaune.**

- **Les voies vertes**

Aménagées pour accueillir une **itinérance non motorisée** (VTT, cyclotourisme, randonnée, jogging,...), elles obéissent aux règles du code de la route et correspondent à un cheminement en site propre (hors circulation automobile).

Dans le Tarn, le Département développe un programme de création et de gestion des voies vertes (Chemin des Droits de l'Homme entre Albi et Castres, Passa País entre Mazamet et Labastide Rouairoux qui continue dans l'Hérault, Petit Train de Viane à Lacaune). Les voies vertes ne sont pas balisées.



## Pourquoi ne pas rendre ces itinéraires accessibles à tous ?

Selon le niveau d'accessibilité envisagé, les aménagements peuvent être d'ampleur variée.

Pour garantir l'autonomie des randonneurs en situation de handicap, le label « Tourisme & Handicap » propose un cahier des charges spécifique.

### Remarque :

Quelque soit la pratique qui motive la création d'un itinéraire de randonnée, il pourra faire l'objet d'une fréquentation par de multiples usagers (marcheurs, coureurs, cavaliers, VTTistes... voire randonneurs motorisés). Il revient au gestionnaire de la prendre en considération.



\*CDESI : Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires

[www.tarn.fr](http://www.tarn.fr)

[cdesi.tarn.fr](http://cdesi.tarn.fr)



Votre interlocuteur :

Comité Départemental  
de la Randonnée Pédestre du Tarn

10 rue des Grenadiers 81000 ALBI

Tel : 05.63.47.33.70 / Fax : 05.63.47.33.73

[www.randonnee-tarn.com](http://www.randonnee-tarn.com) [secretariat@rando-tarn.com](mailto:secretariat@rando-tarn.com)